

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-339 du 31 Août 1984
portant nomination à titre exceptionnel,
civil et posthume dans l'Ordre National
du Bénin de Alfred Auguste Comlan
QUENUM, Directeur Régional de l'Organisa-
tion Mondiale de la Santé pour l'Afrique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le Décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des lois
N°s 60-26 du 21 Juillet 1965 et 62-14 du 26 Février 1962 créant
l'Ordre National du Bénin,
- VU le Décret N° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Bénin,
- VU le Décret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres
du Conseil de l'Ordre National du Bénin,
- SUR Proposition du Président de la République,
- VU la Décision N° 84-44/ANR/CP/P du 20 Août 1984 du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président
de la République à décerner une distinction honorifique, à titre
exceptionnel, civil et posthume, au Camarade Alfred Auguste
Comlan QUENUM, Directeur Régional de l'Organisation Mondiale
de la Santé pour l'Afrique,

.../...

D E C R E T E :

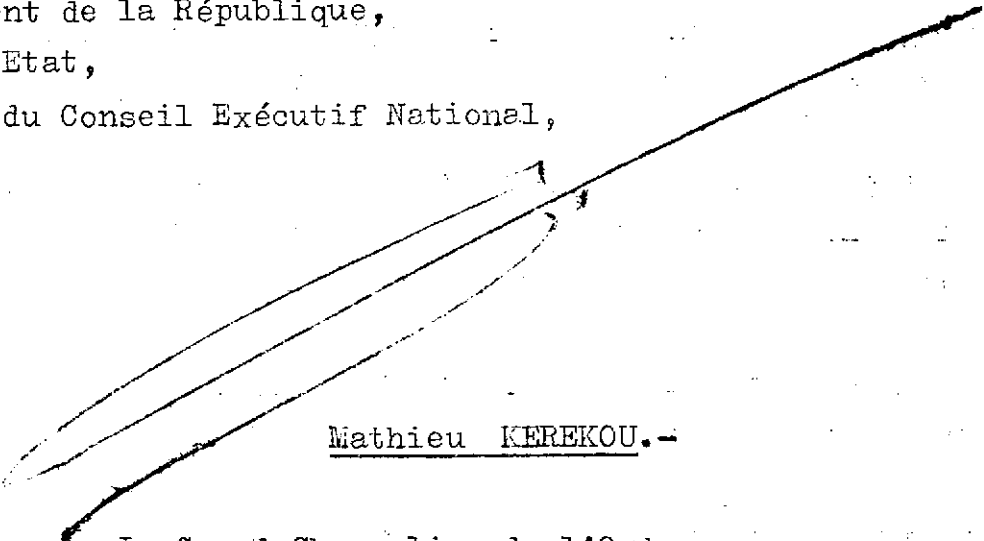
ARTICLE 1er. - Est nommé, à titre exceptionnel, civil et posthume, dans l'Ordre National du Bénin au grade de COMMANDEUR, pour prendre rang du 20 Août 1984 :

Camarade Alfred Auguste Comlan QUENUM,
Directeur Régional de l'Organisation Mondiale
de la Santé pour l'Afrique.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 31 Août 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin,

M. S. COULIBALY.-

Ampliations : PR 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 10 -
CP/ANR 4 - CPC 4 - PPC 2 - SGCEN 4 - DPE-DLC-INS&E 6 -
SPD 2 - ONEPI 2 - IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 -
UNB-F&SJEP-INSJA 6 - BN-DAN 4 - PREFETS 6 - JORPB 2 -
Intéressé 1.-